



## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU BUREAU

Conçu dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, ce document a pour but d'accompagner les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans la mise en œuvre de pratiques concrètes en matière de gestion environnementale. Toute organisation qui désire adopter de telles pratiques peut également s'en inspirer et l'utiliser comme guide de référence.

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU BUREAU – ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le réchauffement climatique est déjà une réalité au Québec. Dans sa partie méridionale, les températures moyennes ont déjà augmenté de 0,3°C à 1,5°C au cours de la période 1960-2008<sup>1</sup>.

Actuellement, la consommation d'énergie du secteur des bâtiments arrive en troisième place avec 14 % des émissions totales de GES au Québec<sup>2</sup>.

Pour être exemplaire en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES, le gouvernement du Québec compte poursuivre ses efforts en adoptant une cible de réduction de 15 % des émissions de GES de ses bâtiments à l'horizon 2020, et ce, par rapport à 2009-2010, dans le cadre de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.



Afin d'atteindre cette cible, le gouvernement propose deux grands types d'interventions en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

### MESURES VISANT LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS DES OCCUPANTS

Agir sur les comportements des employés est l'une des interventions suggérées par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère des Ressources naturelles (MRN). Des activités de sensibilisation en matière d'utilisation de l'énergie peuvent être menées dans l'ensemble des immeubles gouvernementaux, peu importe qu'il s'agisse d'un édifice de la Société immobilière du Québec (SIQ), d'un espace loué par celle-ci ou encore d'un bâtiment appartenant à un MO. Il appartient aux représentants des MO de prendre l'initiative quant aux mesures qui seront appliquées dans les immeubles qu'ils occupent.

Le plus efficace des appareils (ordinateur, lampe de bureau, etc.) ne peut l'être si la personne qui le contrôle n'adopte pas des comportements écoénergétiques. Le plus banal des gestes fera économiser de l'énergie si chacun intègre l'efficacité énergétique dans son quotidien, d'où l'intérêt pour tout ministère et organisme de mettre en œuvre des mesures visant les comportements.

<sup>1</sup> [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#)

<sup>2</sup> *Idem*

## Exemples de mesures

Voici des exemples de bonnes habitudes que les occupants devraient adopter en matière d'économie d'énergie :

- **Chauffage et climatisation** : en été, fermer les rideaux ou les stores le jour pour faciliter la climatisation (cela évite le réchauffement de la pièce par les rayons du soleil); en hiver, fermer les rideaux ou les stores le soir pour faciliter le chauffage (cela coupe l'air froid provenant des fenêtres);
- **Lumières** : fermer les lumières en sortant d'un local et éteindre les lampes près du poste de travail avant de partir pour une réunion ou pour la soirée;
- **Eau chaude** : s'assurer de bien fermer les robinets entre chaque utilisation, car un robinet qui fuit à un rythme d'une goutte par seconde entraîne le gaspillage d'environ 25 litres d'eau par jour, soit plus de 9 000 litres par année;
- **Ordinateur** : éteindre l'écran d'ordinateur puisque, même en mode Veille, il consomme de l'énergie;
- **Ascenseur** : utiliser plutôt les escaliers;
- **Chargeur de batterie pour téléphone cellulaire et adaptateur d'alimentation externe pour les ordinateurs portables** : les débrancher lorsqu'ils ne sont pas utilisés parce qu'ils consomment de l'énergie même s'ils ne sont pas connectés à l'appareil qu'ils alimentent ou que ce dernier est complètement chargé.

Il est important de réaliser des activités de sensibilisation adaptées au cadre ou au système de gestion environnementale de votre organisation. Privilégiez les activités dont l'effet peut être évalué en termes de niveau de participation, d'auditoire joint ou d'appropriation du message.

## Campagne de sensibilisation

Mener une campagne de sensibilisation auprès du personnel vous permet de :

- Clarifier le concept d'efficacité énergétique;
- Changer les mentalités ou les comportements à l'égard de l'utilisation de l'énergie au travail et à la maison;
- Réduire les coûts d'énergie de votre organisation;
- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre;
- Faire comprendre le lien entre la tâche et la consommation d'énergie;
- Favoriser une remise en question et l'adoption de méthodes de travail qui permettent d'économiser de l'énergie;
- Démontrer que votre organisation gère de façon éclairée les biens qu'on lui a confiés.

Consultez le site Web du [Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques](#) du MRN pour en savoir davantage.

## MESURES VISANT LE REMPLACEMENT OU L'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES

Lorsque la Société immobilière du Québec (SIQ) est propriétaire de l'immeuble occupé par les ministères ou les organismes (MO), la responsabilité d'y implanter des mesures d'amélioration de la performance énergétique lui revient. Cette responsabilité incombe également aux MO dans les immeubles qui leur appartiennent. Pour ce qui est des espaces loués à des propriétaires privés, les exigences relatives à l'efficacité énergétique doivent être mentionnées dans le bail.

Au cours des dernières années, les interventions de la SIQ ont permis d'améliorer grandement la performance énergétique de son parc immobilier, notamment par la mise en œuvre des activités suivantes :

- Analyse du bilan énergétique de chaque bâtiment;
- Établissement d'une cible de réduction et d'un échéancier;
- Mise sur pied d'un comité Énergie;
- Réalisation d'études de faisabilité;
- Implantation de mesures de remplacement ou d'amélioration en matière :
  - De chauffage du bâtiment;
  - De chauffage de l'eau potable;
  - De chauffage, d'humidification et de refroidissement de l'air de ventilation;
  - D'éclairage des locaux et des espaces extérieurs;
  - De réfrigération de chambres froides;
- Suivi de la facturation énergétique;
- Optimisation des systèmes informatisés de gestion de l'énergie.

Tout MO propriétaire de l'édifice qu'il occupe peut s'inspirer de ces mesures pour en améliorer la performance énergétique.

Vous trouverez de l'information complète sur le sujet en consultant le guide [L'efficacité énergétique des bâtiments institutionnels](#) publié par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du MRN.

## AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

---

Plusieurs mesures touchant la rénovation ou la construction de bâtiments peuvent aussi contribuer à la réalisation d'économies d'énergie. Le guide [Le bâtiment durable](#) de la collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) présente de l'information générale, entre autres, sur :

- La localisation des bâtiments;
- La forme et l'orientation des bâtiments;
- Les systèmes de chauffage et de climatisation;
- La ventilation et la récupération de chaleur;
- L'isolation et l'étanchéité;
- L'éclairage;
- La fenestration;
- L'automatisation des contrôles des appareils.

### Mesures à considérer pour favoriser les économies d'énergie au bureau :

#### Encourager l'adoption de comportements écoénergétiques

Fermeture des rideaux et des stores, fermeture des lumières et des appareils électriques entre les utilisations, réduction de la consommation d'eau chaude et utilisation des escaliers.

---

#### Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Analyse du bilan énergétique du bâtiment, remplacement ou amélioration des systèmes utilisant de l'énergie et optimisation des systèmes informatisés de gestion de l'énergie.

#### Conception et coordination :



Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

#### Collaborateurs :

Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère des Ressources naturelles (MRN)

Société immobilière du Québec (SIQ)

Dernière mise à jour Web : septembre 2013